



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SUBVENTION VIE-ASSOCIATIVE 2021

Critère : ACTION(S) visant à structurer, coordonner et consolider des réseaux associatifs aux niveaux régional ou local

« Dans ce cadre, une attention particulière peut, si nécessaire, être apportée aux associations présentes au sein d'instances consultatives **«régionales » ou locales** qui traitent des politiques environnementales et de développement durable (article L 141-3 du code de l'environnement) **à participer au sein d'instances locales qui traitent des politiques environnementales et de développement durable.** »





PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SUBVENTION VIE-ASSOCIATIVE 2021

Le dépôt du dossier se fait sur la plateforme démarches simplifiées (DS).

Dâte de dépôt : **du 18 décembre 2020 au 12 février 2021**

Contact demande : claire.savagner@developpement-durable.gouv.fr

Contact DS : benoit.cornic@developpement-durable.gouv.fr





Appel à projets régional économie circulaire

Volets de l'appel à projets

- 1, Écoconception de biens, équipements ou services
- 2, Économie de la fonctionnalité
- 3, Éducation des citoyens à la consommation responsable
- 4,1. Filière bioéconomie
- 4,2. Filière BTP
- 4,3. Filière plastique
- 4,4. Autres filières émergentes

Dates à se souvenir :

Publication : 21 décembre 2020

Date limite de pré-contact : 12 février 2021

Date limite de dépôt : 8 mars 2021 à minuit

Date de jury : Avril 2021

Date de désignation des lauréats : Mai 2021

(Ces dates sont susceptibles de changer selon l'évolution du calendrier électoral)

Modalités de dépôt :

Dépôt sur la plate forme démarches-simplifiées

Les documents seront disponibles sur les sites internet de la Région, de l'ADEME et de la DREAL

Le pré-contact sert à vérifier la compatibilité du projet avec les critères de l'AAP et se fera par téléphone avec un message récapitulatif datant l'échange (pour les dossiers relevant de la DREAL)

Tout dossier pour lequel un pré-contact n'aura pas été établi dans les temps avec les contacts disponibles dans le cahier des charges ne sera pas accepté.